

10-INT-334



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 26 JAN. 2010

Scanné le 27 JAN. 2010

## Interpellation Olivier Feller et consorts (articles 115ss LGC)

### 300 dossiers de rénovation énergétique des immeubles sont-ils restés sur le carreau en 2009 ?

Le Conseil d'Etat a annoncé à la fin du mois de mai 2009 la mise sur pied d'un programme cantonal d'assainissement énergétique des bâtiments (PCAB), applicable en 2009. Pour faire connaître ce programme, le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) a conduit une efficace campagne d'information auprès des architectes, des entreprises, des propriétaires, etc.

Le PCAB est le résultat d'une double décision politique : à la fin de l'année 2008, les Chambres fédérales avaient augmenté de façon substantielle, pour 2009, les contributions de la Confédération aux programmes énergétiques d'encouragement des cantons ; cette aide fédérale étant accordée proportionnellement aux ressources cantonales mises à disposition, le Grand Conseil avait revu à la hausse le montant dévolu, en 2009, au domaine de l'énergie, inscrivant 8 millions au budget 2009 de l'Etat en vue de l'assainissement des bâtiments.

#### Caractéristiques du PCAB

Il convient de rappeler que depuis 2006, l'assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments bénéficie d'une subvention octroyée par la Fondation Centime Climatique (FCC), dont les revenus proviennent de la perception d'une taxe de 1.5 centime par litre d'essence. Ce programme ne concerne que les bâtiments chauffés au mazout, au gaz ou au charbon.

La PCAB est caractérisé par deux éléments principaux :

- doublement des montants octroyés par la FCC ;
- prise en compte des bâtiments qui ne sont pas chauffés au gaz, au mazout ou au charbon ainsi que des assainissements ne touchant qu'un seul élément d'enveloppe.

Lors du lancement du PCAB, le Conseil d'Etat a précisé que les demandes d'aide financière pouvaient être acceptées jusqu'au 31 décembre 2009.

#### Situation actuelle

Le PCAB a rencontré un grand succès, signe de l'intérêt porté par les propriétaires institutionnels et privés à la rénovation énergétique. Plus de 900 dossiers ont été déposés au SEVEN dans le délai imparti. Cet engouement a de quoi réjouir les partisans d'une politique énergétique en adéquation avec les préoccupations économiques des propriétaires.

Hélas, compte tenu des ressources financières disponibles, le SEVEN n'a pu valider que 600 dossiers environ, l'examen des 300 demandes restantes étant pour l'heure suspendu. Le SEVEN n'est pas en cause dès lors qu'il doit respecter le cadre financier qui lui est imposé. En revanche, il appartient aux autorités politiques, en

particulier au Grand Conseil, de veiller à ce que les engagements pris puissent être tenus.

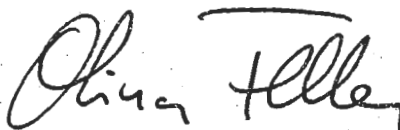
La mise à l'écart de demandes déposées dans les délais prévus par le PCAB et remplissant les conditions techniques requises crée une inégalité de traitement entre administrés. Un tel procédé est aussi de nature à tromper la bonne foi des requérants.

Certes, un programme national d'assainissement des bâtiments a pris le relais du PCAB en 2010. Mais les subventions susceptibles d'être accordées, selon des modalités qui sont pour l'heure encore floues, risquent d'être nettement inférieures à celles qui sont prévues dans le PCAB.

Au vu de ce qui précède, nous nous permettons de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Le Conseil d'Etat confirme-t-il qu'environ 300 dossiers déposés en 2009 dans les délais impartis sont pour l'heure bloqués du fait d'un manque de ressources financières ?
- Le Conseil d'Etat, juge-t-il acceptable d'écarter environ 1/3 des dossiers présentés sous l'angle des principes de la bonne foi et de l'égalité de traitement ?
- Le cas échéant, quelles mesures le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre afin de pouvoir honorer les engagements pris ?

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.



Olivier Feller

Genolier, le 26 janvier 2010

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Durussel José
Amarelle Cesla	Chatelain André	Duvoisin Ginette
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Fardel Claude-André
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Christen Jérôme	Flora-Guttmann-Martine
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Berseith Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gfeller Olivier
Bonjour Eric	Debluë François	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard	Décosterd Anne	Gardon Julien
Borel Bernard	Delacour André	Glutz Félix
Borloz Frédéric	Depoister Anne-Marie	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Bréaz François	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean
Capt Gloria	Ducommun Philippe	Guignard Pierre

# Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Hurni Véronique	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Savary Marianne
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venzelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Rau Michel	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wehrli Laurent
Melly Serge	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre